

Carrefour des évidences

Au centre de Ville-la-Grand subsiste un joli cœur de bourg vivant, avec son marché hebdomadaire et quelques réminiscences d'un bâti échappé du XIX^e siècle, maisons d'un à deux étages à la volumétrie simple et massive, avec toitures à deux pans terminées par des demi-croupes en pignon. Dans ce quartier à l'énergie particulière, qui a échappé à l'avancée implacable d'une agglomération annemassienne dévoreuse d'espaces au profit de centres commerciaux hypertrophiés et de carrefours routiers en tous genres, la feuille de route était évidente : associer en

douceur la préservation patrimoniale des lieux à un certain renouvellement urbain impliquant densification et insertion de logements. C'est Guy Desgrandchamps, architecte diplômé du Centre d'études supérieures d'histoire et de conservation des monuments anciens, qui s'est logiquement vu confier les clefs de ce projet mixte (un local communal, deux T2 en habitat locatif social ainsi qu'un T2, 3 T3 et 3 T4 en accession sociale) impliquant le bailleur social Haute-Savoie Habitat et sa filiale IDEIS, en charge des programmes d'accession sociale.

mots clés

logements collectifs
commerces
restructuration urbaine
couleur

adresse

74100 Ville-la-Grand

VILLE-LA-GRAND



LOGEMENTS ET LOCAL COMMUNAL À VILLE-LA-GRAND

MAÎTRE D'OUVRAGE
IDEIS

MAÎTRISE D'OUVRAGE MANDATÉE
HAUTE-SAVOIE HABITAT

CONDUITE D'OPÉRATION
HAUTE-SAVOIE HABITAT

ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
CONCEPTEUR - GUY DESGRANDCHAMPS
ARCHITECTE DPLG - CESHOMA
ÉCONOMISTE - BET CAILLAUD INGENIERIE
BET STRUCTURE - CROZET NURRA
BET FLUIDES - CAILLAUD INGENIERIE

SURFACE DE PLANCHER : 745 M²

COÛT DES TRAVAUX
981 391 € HT

COÛT DE L'OPÉRATION (HORS FONCIER)
1 177 669 € TTC

DÉBUT DU CHANTIER : MAI 2016
LIVRAISON : FÉVRIER 2017
MISE EN SERVICE : FÉVRIER 2017



Passées la simplicité et l'évidence apparentes, l'homme de l'art a dû se livrer à un petit exercice de style combinant tout aussi bien le respect des formes anciennes, à l'esprit du site et aux règles d'urbanisme, prescriptives, que la nécessaire réinterprétation de certains détails et thématiques.

Rythme urbain

L'espace retenu consistait en une dent creuse -après destruction de bâtiments préexistants- située à deux pas de l'église, de la mairie, des écoles, d'un lycée et de commerces.

Dans ce lieu contraint ouvert sur la rue et en lien direct avec des éléments constitutifs de la structure du centre-bourg, le parti pris a consisté à reprendre le rythme urbain, assez précis et repérable, tracé par les deux grosses maisons de la rue du Commerce voisines, en construisant un travail de répétition formelle à partir du thème des pignons avec demi-croupes, avec des dimensionnements de débords et d'avant-toits reprenant les codes locaux et les alignements, côté rue. La subtilité a consisté en revanche, compte-tenu de la largeur de l'emprise et afin de limiter la hauteur des toits, à procéder à un dédoublement de la façade et des toitures. Cette "licence" architecturale a permis, tout en s'inscrivant dans l'esprit, d'alléger le volume en créant deux échelles de maisons semblables aux édifices voisins. Dans la même veine, l'architecte a opéré d'autres réinterprétations et variations, tant au niveau du rythme des baies (pour différencier les logements) que de la taille des encadrements peints ou du dessin des consoles, accentué en fonction de la longueur du porte-à-faux. Quant au rez-de-chaussée (local communal et commerces), il a été traité selon un registre autonome de couleur gris sombre délimité d'un auvent métallique (un mètre de débord) qui décline et souligne l'effet de socle sur lequel les maisons semblent posées.

Le bleu charron, réminiscence

Ces "digressions" servent finalement à interroger le passant sur la modernité du volume nouveau tout en l'amenant à redécouvrir les bâtiments anciens, soudain révélés à la lumière de celui-ci. Quand la ville se recompose sur elle-même, elle doit en effet garantir des espaces de transition, non pas en rupture mais en relais entre les époques. C'est dans ce même esprit que la question de la couleur a été abordée, auscultée. En cohérence avec l'influence des façades colorées issues de la période sarde, qui ont fortement influencé le traitement de certaines villes du département (Bonneviller, Sallanches, etc.), et la réglementation de la municipalité villamagnaine, l'architecte a opté pour le bleu charron, réminiscence de traces délavées ou d'anciens enduits et badigeons bleutés que l'on peut retrouver sur certaines façades de maisons du XIX^e siècle. La relative singularité de ce coloris vient servir le propos architectural. En faisant référence à une mémoire oubliée, aux traces d'un usage passé (le bleu charron qui servait à teindre les charrettes), cette couleur sert en effet à éclairer le présent de la ville au regard de son passé. Elle a aussi pour fonction de matérialiser l'immeuble situé au cœur d'un carrefour urbain très fréquenté, en suggérant l'étonnement. Elle fait enfin office de repère pour le futur quartier des

arts, un signal incarné par le grand mur pignon bleu et aveugle situé en angle et en retour sur la future placette qui doit irriguer le cœur d'îlot.

Logements en rotation

Compte-tenu de l'épaisseur de l'emprise du bâtiment (18 m sur rue pour 15 m de profondeur), les logements ont été positionnés en rotation autour du palier d'étage et de la cage d'escalier. Les T3 et T4 sont dotés chacun d'un large balcon indépendant situé sur l'arrière et orienté au sud. Côté organisation toujours, les T2 et T3 sont mono-orientés et les T4 traversants. Par ailleurs, les circulations ont été traitées avec justesse et sobriété de façon à favoriser la lumière naturelle et les jeux de clair-obscur. La lecture des déplacements y est facilitée, à l'adresse notamment des personnes à mobilité réduite, ceux-ci bénéficiant par ailleurs d'un accès par ascenseur. Dans le même esprit de fonctionnalité, et de compromis, entre règles d'accessibilité -consommatrices de surfaces- et taille des logements, strictement contingentée (en termes de prix de vente et de loyers de référence), les appartements privilégient l'ergonomie, l'orientation et l'insertion de rangements. Le confort y est complété par l'application de la réglementation BBC Effinergie et RT 2012 : les logements présentent ainsi un excellent coefficient de perméabilité à l'air de 0,30, proche du label allemand de performance énergétique Passivhaus décerné aux bâtiments à très faible consommation d'énergie. Un élément qui participe à la réussite de ce programme soigné, au service d'une cohérence globale.



1



2



3



4

1 et 6 - Implantation dans un contexte de centre-bourg

2 et 3 - Les deux volumes abritent des commerces et des logements

4 - Les balcons orientés au sud sont situés sur l'arrière

5 - Un auvent métallique souligne le rez-de-chaussée



6



5